



## Conseil Départemental de Mayotte

**Direction de l'Environnement du Développement Durable et de l'Energie (DEDDE)**

### Appel à projets 2023

#### **CLASSE DECOUVERTE**

**(Séjours courts)**

**Montant maximum de la subvention :  
180 000.00 euros**

Le financement de ce projet est fractionné pour les **30 classes** selon le procédé d'attribution suivant : **maximum de 6 000.00 euros par classe.**

**Un séjour court de 3 jours et 2 nuits par classe soit 200€ par élèves et 66,66€ par jour.**

## **1. HISTORIQUE DU PROJET « CLASSES DE DECOUVERTES »**

Le Conseil Départemental dans sa politique de sensibilisation à l'environnement a plusieurs fois expérimenté la démarche d'action avec les classes du primaire. Le Conseil Départemental de Mayotte a affirmé sa volonté de promouvoir et soutenir des projets de sensibilisation à la protection de l'environnement à l'initiative des associations locales. Il soutient les projets de sensibilisation à l'environnement par un cofinancement aux projets associatifs.

Cette volonté politique s'étend vers une démarche pédagogique auprès des scolaires avec un accompagnement technique aux associations.

Au regard des résultats d'action obtenus 2021 projet 2019 d'implication dans ce projet, le Conseil Départemental renouvelle son engagement à la mise en place des « **Classes découvertes**» dans l'ensemble du territoire.

## **2. CONTEXTE DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET**

Pour une nouvelle fois, le Conseil Départemental en partenariat avec le Rectorat de Mayotte, souhaite mutualiser les compétences pluridisciplinaires afin de faire face aux défis en lien avec ces derniers.

La direction de l'environnement du développement durable et de l'énergie(DEDDE), se donne pour objectif ses trois orientations suivantes :

- Autonomie énergétique du territoire
- Préservation de nos ressources naturelles
- Le changement de comportement vis-à-vis de l'environnement

## **Objet :**

Impulser des micros activités à caractères environnementales à des élèves futurs citoyens du territoire. Trois jours et deux nuits en activité de pleine nature afin de favoriser le contact direct avec l'environnement. Toucher la sensibilité des élèves dès leurs jeunes âges pour préparer des éco-citoyens.

### **3. Appel A Projet – Classes de découvertes**

Plusieurs actions sont réalisées par les différents acteurs du territoire, dans le but de faire face aux manquements énoncés ci-dessus. Cependant, des efforts de mutualisation des compétences pluridisciplinaires sont à pourvoir pour des résultats de qualité. De ce fait, la DEDDE propose de remettre en place dans le cadre de ce projet une démarche commune avec des partenaires notamment le Rectorat.

Une mutualisation de travailler construite dans une idée pédagogique sur les problématiques socio-environnementales de notre territoire qui sont les suivants :

<b>Les axes d'interventions</b>	<b>Les problématiques</b>
Les cours d'eau à Mayotte	<ul style="list-style-type: none"><li>- La raréfaction de la ressource en eau</li><li>- La pollution des rivières</li><li>- Le cycle de l'eau</li><li>- La lessive en rivière</li><li>- Le lavage des véhicules en rivière</li><li>- Le rapport entre la forêt et la rivière</li></ul>
<b>L'air et le climat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pollution diffuse de l'air</li><li>- Sources de dégradation de la qualité de l'air</li><li>- Dérèglement climatique</li><li>- Montée des eaux marines</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subsidence des territoires insulaires</li> <li>- La disparition d'espèces faunistique et floristique</li> <li>- Les méthodes d'économie d'énergie électrique et halieutique</li> <li>- L'importance de l'économie d'énergie</li> </ul>
<b>L'économie de l'énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de l'utilisation d'électricité</li> </ul>
<b>Les forêts de mangroves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notion d'un écosystème particulier</li> <li>- Le rôle de la mangrove</li> <li>- Clé d'identification de la faune et de la flore de la mangrove</li> <li>- Les menaces</li> </ul>
<b>Les forêts terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La déforestation et ses conséquences</li> <li>- L'agriculture sur brulis</li> <li>- L'utilisation de produit phytosanitaire</li> <li>- Le rôle de la forêt terrestre</li> <li>- La biodiversité terrestre</li> </ul>
<b>L'érosion des sols et l'envasement du lagon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La biodiversité marine</li> <li>- Les conséquences de l'envasement du lagon</li> <li>- La formation des Padzas</li> </ul>
<b>La gestion des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le tri sélectif</li> <li>- La valorisation des déchets</li> <li>- Le compostage des déchets organiques</li> <li>- Le circuit des déchets</li> <li>- L'impact des déchets en termes de santé environnement</li> </ul>

## 4- OBJECTIFS DE L'AAP

### Objectifs généraux

- Encourager le développement de nouveau rapports comportementaux entre les enfants et la richesse naturelle de notre département
- Développer le génie des enfants dans une visée durable de la préservation de notre richesse environnementale
- Sensibiliser sur les gestes Eco-citoyens à adopter
- Promouvoir la valeur environnementale de notre territoire
- Démocratiser les informations éducatives relatives à la protection et la valorisation de la nature

### Objectifs opérationnels

- Réaliser des séjours-courts à destination des classes de **CP, CE, CE2 et CM1** de notre territoire départemental (**30 classes le long de l'année scolaire 2023-2024**).
- Réaliser des séjours courts en partenariat avec le rectorat
- Faire découvrir l'environnement, la nature aux élèves accueillis
- Programmer et assurer des animations éducatives portant une dimension environnementale auprès des enfants accueillis.

## 5. LES INTERETS ENVIRONNEMENTAUX A SOUTENIR

Le projet « **Classes de découvertes** » articule ses intérêts environnementaux dans une logique de connaissance, de découverte et de valorisation des ressources naturelles de notre territoire départemental.

Elle doit prendre en compte l'ensemble des facteurs de causalité entre les facteurs de dégradation de la ressource naturelle de Mayotte et le comportement des humains face à cette ressource.

### **Ceci porte intérêt à ce qui suit :**

- La connaissance, la valorisation et le respect de la biodiversité terrestre
- Le développement de nouveau rapport avec notre environnement
- La prise en compte de la fragilité de nos ressources naturelles par les enfants
- Le développement d'éco-consommation dans les milieux de vie quotidienne des élèves, des enfants
- Le développement de nouveaux comportements vis-à-vis de notre patrimoine naturel

### **Modalité de recrutement des projets des écoles :**

Le rectorat à son tour publiera un appel à projet de recrutement des classes. Par la suite, après que les classes participantes sont retenues, les associations sont autorisées à y travailler ensemble avec les scolaires. Le programme d'animation pédagogique et les activités de pleines natures seront investis en collaboration avec l'association.

## **6. LES INTERETS EDUCATIFS A SOUTENIR**

- Impliquer et valoriser activement le génie de l'enfant dans les activités portant particulièrement sur la thématique environnementale vers le développement durable
- Susciter l'apprentissage de nouveau terme chez les enfants
- Encourager la créativité des enfants dans la mise en place des Activités de Découverte Technique et Scientifique (ADTS)
- Développer des compétences en lien avec le tri sélectif des déchets, l'économie d'énergie
- Favoriser la découverte de nouveaux espaces naturelles et valoriser leurs utilités
- Favoriser les règles écologiques dans la vie quotidienne du séjour

- Impulser des valeurs du vivre ensemble et de démocratie dans le séjour
- Accompagner les enfants dans le développement de nouveau rapport avec l'environnement naturel de son territoire

## **7. PUBLICS VISES PAR LES SEJOURS-COURTS**

Les actions de ces séjours courts, proposés dans ce projet visent précisément les élèves de classe de **CP- CE1- CE2 et CM1** Une attention particulière sera à établir pour les classes portant un projet environnemental en cette année scolaire, les écoles en rotations, et en **Zone d'Education Prioritaire +**.

Les parents volontaires pourraient également bénéficier des actions de ses séjours, selon les conditions mentionnées ci-après.

## **8. EFFECTIFS DES BENEFICIAIRES CIBLES**

**900 élèves des classes de CP-CE - CE2 et CM1**

## **9. LES ACTIVITES A PRIVILEGIER DANS LES SEJOURSCOURTS**

Dans la mise en place des activités quotidiennes dans le séjour, il est à développer

essentiellement les activités de type :

- Activités de Découverte Technique et Scientifique (ADTS)
- Sortie de découverte de site naturelle (mangrove, forêt primaires,...)
- Sortie de découverte de la faune et flore terrestre
- Art végétal
- Lecture de paysage
- Découverte du micro-cosmos (le monde des insectes,...) et son utilité
- Découverte de naturelle par l'éveil des sens
- Photo langage sur les sujets environnementaux

- Contes et légendes de Mayotte avec l'accent sur l'environnement
- Création artistique portant au sujet de l'environnement
- L'éco-citoyenneté par la cogestion collective de la consommation alimentaire avec les enfants
- Lecture et écriture sur les sujets de l'environnement

## 10. PERIMETRE D'EXECUTION

L'ensemble des actions de ce projet doit être réalisé au sein même des **sites d'hébergement en Accueil Collectif de Mineurs habilité par la DRAJS et retenu par le comité de pilotage et de suivi de ce projet (Conseil Départemental, Rectorat, la DRAJS)**.

Selon les thématiques abordées, les interventions se dérouleront sur le terrain, dans les forêts de mangroves, les forêts primaires et secondaires, les forêts sèches, les usines de traitement des déchets, les zones de ponte des tortues marines, les rivières, les usines de traitements des eaux usées ...

### Calendrier prévisionnel de réalisation :

Intitulés	Dates
Lancement de l'appel à projets	<b>05 décembre 2022</b>
Clôture de dépôt des dossiers	<b>24 février 2023</b>
Sélection des candidatures	<b>30 mars 2023</b>
Notifications des décisions	<b>30 mai 2023</b>
Attributions des subventions aux structures retenues et notification des décisions	<b>20 Juin 2023</b>
Présentation du projet dans les écoles	<b>Juin 2023</b>
Début des projets	<b>Aout 2023</b>

### ATTENTION !

**Aucune activité en mer ou aérienne n'est autorisée dans le cadre des activités de ce projet.**

## 11. PROPOSITION DES PERIODES ET EFFECTIFS

Dates	Nombre des classes	Nombres des élèves participant	Indicateurs
<b>Du 24 aout 2023 au 06 juillet 2024</b>	30 classes	900 élèves	900 élèves + 30 enseignants + 60 accompagnateurs
<b>Total</b>		<b>900 élèves bénéficiaires</b>	<b>990 bénéficières</b>

## 12. STRUCTURES ELIGIBLES

Les associations et fédérations des associations locales qui œuvrent dans le domaine de l'éducation populaire et qui justifient d'une expérience dans la réalisation de séjour éducatif en direction du public enfant.

### Constitution des dossiers de candidature

Pour participer à l'appel à projet, vous devez constituer un dossier composé des pièces suivantes :

- Une lettre de demande de subvention précisant notamment le titre du projet, son coût global, et le montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental.
- **Pour toute demande de subvention au Conseil Départemental** : le statut de votre association, la liste des membres du conseil d'administration de votre association, la copie de la déclaration de votre association au journal officiel, une copie du n° de Siret de votre association, un récépissé de déclaration de création de l'association.

- Le dossier de demande de subvention doit être rempli sur la plateforme de demande de subvention sur le site [www.cg976.fr](http://www.cg976.fr) : <https://lecd976soutientmonprojet.fr> du Conseil départemental complété et signé par le président de l'association.
- Le RIB du compte bancaire de l'association

### **Cahier des charges de l'action à formaliser :**

L'action doit avoir une portée départementale et collective. Elle doit être en adéquation avec la politique du département en matière de sensibilisation et de prévention à l'environnement et de favoriser l'implication du public scolaire.

### **Cofinancement :**

Le Conseil départemental finance ce projet à la hauteur de 80% maximum du coût du projet.

Le projet doit avoir un cofinancement auquel cas il ne sera pas retenu

Le montant de la subvention attribuée, contribue à la réalisation du projet avec l'engagement des partenaires

### **Date limite de dépôt du dossier**

La demande doit être déposé au plus tard **le 24 février 2023 à 23 h 59** sur le site du département, tout en respectant les nouvelles instructions (via le site du département de Mayotte.)

Ne seront pas pris en compte les dossiers incomplets !

### **Montant des aides financières du projet**

Le taux de participation des aides sera fixé en fonction du projet

### **Conditions d'éligibilité :**

La sélection des projets se fera, en fonction des critères suivants :

- la pertinence du projet (finalités – objectifs – nombre de personnes touchées par les actions) ;
  - l'expérience du porteur de projet en matière de pédagogie à l'environnement ou sa capacité à la développer.
- 
- le réalisme budgétaire global et par action.
  - Présentation d'une fiche action

Les dossiers seront évalués, notamment selon les éléments d'appréciation suivants :

- Organisation du dossier : identification des objectifs et des actions concrètes pour les atteindre, finalités – objectifs – nombre de personnes touchées par les actions.
- Clarté et cohérence du budget : investissement, matériels, temps Homme, le réalisme budgétaire etc.
- Pertinence : adéquation avec le cadre des thématiques choisies démonstration du gain du projet pour le territoire.

### **Modalités de versements du concours financier**

Après validation de la commission interne et de la DEDDE et délibération de la commission permanente, les candidats seront informés des choix exprimés. L'attribution de la subvention pourra être conditionnée à l'obtention de pièces complémentaires ou précisions éventuelles.

En fonction du montant financier alloué, le versement pourra être en une ou plusieurs fois sous la forme suivante :

- Un acompte de 85% à la signature de la convention attributive de subvention signée par le président de Conseil Départemental et l'association,

- Le solde au terme du projet, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses et copies des factures acquitté portant la mention du règlement effectué au terme de l'opération, tableau récapitulatif des dépenses.
- En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation partielle, l'aide versé par le Conseil Départemental pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

#### **Pièces complémentaires indispensables :**

- Un bilan des actions ou activités réalisées n – 1  
Un RIB ou RIP au nom de l'association- Liste des salariés mentionnant le poste occupé et le diplôme
- Attestation de compte à jour fourni par l'Urssaf
- Attestation d'assurance couvrant l'ensemble des activités de la structure
- Les statuts
- P V de la dernière assemblée générale de l'association
- Le pouvoir donné au signataire de la demande si différent du représentant légal
- Récépissé de déclaration à la préfecture
- Copie de l'insertion du J.O
- L'avis SIRET /SIREN